



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires publiques et privées sous
contrat

s/c de madame l'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation nationale
et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Besançon, le 16 octobre 2019

Objet : concours « la flamme de l'égalité » année scolaire 2019 – 2020

Rectorat

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Dans ce cadre, elle préconise que « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent.* ».

Dossier suivi par
Christèle Lenglet Mélot
IEN EG
Référénte « mémoire et
citoyenneté »

Téléphone
03 81 65 74 51
06 12 58 11 52

Mél.
[christele.lenglet-
melot@ac-besancon.fr](mailto:christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr)

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

À ce titre, le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère chargé des outre-mer et le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (Dilcrah), organisent un concours scolaire national intitulé « La Flamme de l'égalité ». Ce concours vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains. Il participe en cela à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune.

Ce concours s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que dans la mise en place du parcours citoyen. « La Flamme de l'égalité » permet aux élèves, tout au long de l'année scolaire, d'explorer, étudier, interpréter, développer et analyser des événements, des archives, des figures et des faits historiques qui peuvent également s'inscrire dans des ancrages locaux en s'intéressant à des lieux de mémoire, des acteurs et des images, des œuvres littéraires ou artistiques, des discours, citations et débats, des procès ou chroniques régionales, des lois ou règlements, des parcours individuels et des figures oubliées ou emblématiques.

Pour la 5^{ème} édition, la **thématique 2019-2020, « Devenir libre »**, reste inchangée.

Autour d'un travail d'histoire et de mémoire, il est proposé aux élèves de réaliser collectivement une production de forme libre (témoignage, dessin, texte lu, chanson, spectacle, exposition, BD, vidéo, etc.). Quelle que soit le mode d'expression choisi, ce projet est transmis sous la forme d'un fichier numérique selon les modalités techniques et le calendrier précisés dans le règlement joint à cette lettre et que vous trouverez également sur le site du concours en suivant ce lien : <https://www.laflammedelegalite.org/>

La référente « mémoire et citoyenneté »

Christèle Lenglet Mélot